

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 mai 2013

TRANSPARENCE DE LA VIE PUBLIQUE (PROJET DE LOI ORGANIQUE) - (N° 1004)

Tombé

AMENDEMENT

N ° CL36

présenté par

M. Tardy

ARTICLE PREMIER

- I. A l'alinéa 13, après les mots « les déclarations », insérer les mots « d'intérêts et d'activité ».
- II. En conséquence, supprimer les alinéas 15 à 17.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il n'apparaît pas utile, pour lutter contre les conflits d'intérêts, de publier la déclaration de patrimoine. Cela provoque beaucoup plus de problèmes que cela en résout.